



## **Bureau Directeur du jeudi 12 juillet 2018 Relevé de décisions**

Présent(e)s : Mesdames Marie-Christine BIOJOUT, Jocelyne MOCKA-RENIER (en visioconférence), Sylvie PASCAL-LAGARRIGUE (en visioconférence), Brigitte VILLEPREUX (en visioconférence).  
Messieurs Joël DELPLANQUE (en visioconférence), Jean-Pierre FEUILLAN (en audioconférence), Alain KOUBI, Alain JOURDAN, Alain SMADJA (en visioconférence).

Invité(e)s : Mesdames Cécile MANTEL, Georgine DELPLANQUE-KUNTZ.  
Messieurs Philippe BANA, Pascal BAUDE (en visioconférence), Pascal BOURGEAIS (en visioconférence), François GARCIA (en visioconférence).

Excusé(e)s : Mesdames Béatrice BARBUSSE, Nodjialem MYARO.  
Messieurs Jacques BETTENFELD, Michel GODARD, Michel JACQUET, Olivier GIRAULT, Grégory PRADIER, Pascal WETTLE.

Sous la présidence de Joël DELPLANQUE, la séance est ouverte à 12h au siège de la FFHandball à Gentilly.

### **PROCES-VERBAL DES 1.06.2018 et 15.06.2018**

Le Bureau directeur valide les procès-verbaux de ses réunions du 1<sup>er</sup> et 15 juin 2018.

### **ARBITRAGE**

1. François GARCIA présente les précisions apportées par l'IHF aux « interprétations des règles du jeu ». Conformément aux dispositions de l'article 80.3 des règlements généraux de la FFHandball, le bureau directeur décide de transposer les nouvelles interprétations et de les rendre applicables à compter de leur publication au bulletin Handinfos.  
La CCA et le DNA assureront une diffusion couvrant tous les secteurs de la vie fédérale avec une priorité au secteur professionnel.
2. François GARCIA présente ensuite le projet de règlement intérieur de la DNA travaillé avec tous les acteurs, notamment la LNH. Sylvie PASCAL-LAGARRIGUE intervient pour demander des précisions sur la place de la LFH dans le fonctionnement de la DNA. François GARCIA s'engage à associer la LFH à certains moments de la vie de la structure. Le règlement intérieur proposé est adopté à l'unanimité avec la prise en compte des ajustements demandés.

### **COMPETITIONS INTERLIGUES ET INTERPOLES**

Les dates des interpôles et interligues masculins et féminins 2018-19, définies par Pascal BOURGEAIS et Eric BARADAT, responsables des PPF masculin et féminin en lien avec Pascal BAUDE, figurent au calendrier officiel établi par la COC fédérale.

Au regard de la qualité des organisations 2018 et du volume d'hébergement nécessaire à un coût contraint, Pascal BOURGEAIS a proposé de reconduire les sites de Vaulx en Velin pour les interpoles masculins et de St Dié des Vosges pour les interligues.

Afin de prendre une décision globale sur les compétitions masculines et féminines, la décision est différée dans l'attente d'une évaluation des possibilités de la Maison du handball.

En tout état de cause, si un appel à candidatures devait être lancé, celui-ci devra intervenir au plus tard début septembre, compte tenu des enjeux logistiques, économiques et d'organisation.

### **LNH**

1. Cécile MANTEL rappelle le cadre fixé par l'article 30 de la convention FFH / LNH concernant la désignation des membres CNACG, dont 4 sont désignés par la FFHandball. Ainsi, après avoir approuvé l'article 3222 du règlement financier de la LNH, le Bureau Directeur renouvelle, à l'unanimité, les désignations de MM Eric PERODEAU, Jean-François SERRE et Jérôme RONZE comme membres de la CNACG.
2. Cécile MANTEL rappelle les dispositions de la convention conclue entre la FFH et la LNH prévoyant que l'adoption des modalités de qualification en Coupes d'Europe relève de la fédération sur

proposition de la LNH. Précisément, suite au nouveau ranking attribué par l'EHF à la France, le comité directeur de la LNH a décidé, le 27 juin, de reconduire pour la saison 2019-20 les règles de qualification précédentes avec une place supplémentaire en coupe EHF :

*Le champion de France Lidl Starligue 2018-19 qualifié en Ligue des Champions,*

*Le vice-champion de France 2018-19 et les vainqueurs des éditions 2018-19 de la coupe de France et de la coupe de la Ligue qualifiés en coupe EHF.*

*Si le vainqueur de la coupe de France et/ou de la coupe de la Ligue 2018-19 est qualifié en Ligue des Champions, la ou les places en coupe EHF seront attribuées en fonction du classement du championnat de France D1M 2018-19 (et non au finaliste des coupes).*

*Le meilleur club du classement final du championnat Lidl Starligue et non encore européen qualifié en coupe EHF.*

*Si un club venait à se qualifier à différents titres en coupe EHF, la ou les places en coupe EHF sera(i)ent attribuée(s) en fonction du classement du championnat de France Lidl Starligue 2018-19.*

*Dans le cas où l'EHF confirmerait la possibilité de déposer plusieurs dossiers, les clubs qualifiés en coupe EHF pourraient candidater à une place additionnelle en Ligue des Champions.*

Le bureau directeur valide à l'unanimité ces modalités pour 2019-20.

## REGLEMENTATIONS

1. Les consultations statutaires à venir, par voie électronique, auprès des présidents de ligues et de comités, puis des membres du conseil d'administration, qui concernent l'arbitrage, la gestion des conventions et le soutien à l'équipe américaine, sont reportées au prochain bureau directeur en vue d'une mise en œuvre avant la fin juillet.
2. Claude PERRUCHET est chargé par le bureau directeur de répondre par écrit à Nicolas MARAIS concernant la procédure informatique de traitement des licences et de réaffiliation automatique des clubs.

## QUESTIONS DIVERSES

1. Une réflexion générale doit s'engager en septembre sur la CMCD car les évolutions des exigences de l'arbitrage et des diplômes (nouvelle architecture des formations) vont impacter rapidement ce dispositif. L'impact au niveau territorial en lien avec Gesthand doit être anticipé.
2. Philippe BANA rappelle les axes de la convention d'objectifs 2019 avec le ministère des sports, notamment une stabilité des aides malgré une baisse générale. La renégociation se fera sur des appels à projet liés à Tokyo 2020 sur 2018, 2019 et 2020.
3. Sylvie PASCAL-LAGARRIGUE évoque les résultats en cours de l'équipe de France U20F au championnat du Monde en Hongrie.
4. Sylvie PASCAL-LAGARRIGUE évoque les difficultés liées au périmètre laissé par l'EHF au CO Euro 2018 concernant les droits merchandising, qui réduit les possibilités pour les organisateurs locaux et la FFHandball. Elle évoque aussi de l'opération qui aura lieu à Annecy les 7-8 septembre avec les championnes du monde de 2003.
5. Jean-Pierre FEUILLAN, depuis la Martinique, donne des échos favorables des conditions de la préparation effectuée avec les Norvégiennes par l'équipe de France féminine.
6. Joël DELPLANQUE et Philippe BANA rappelle les documents reçus du CNOSF pour la conclusion du chantier sur la gouvernance du sport, et les perspectives à venir.

### **Prochaine réunion du Bureau directeur :**

- le jeudi 19/7/2018 à 12h00 au siège de la fédération,

- éventuellement le 31/8/2018,

- en commun avec le bureau de la LNH le 1<sup>er</sup> ou 2/9/2018 à Montbéliard en marge du trophée des champions.



Joël DELPLANQUE  
Président



Alain JOURDAN  
Vice-président